



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par : Colonel François GROS
Directeur des ressources humaines
Tél. : 02.28.09.81.43
E-Mail : francois.gros@sdis44.fr
Fax : 02.28.09.81.30

Nos références : FG/IM – 2013-114

La Chapelle sur Erdre, le **05 AVR. 2013**

**Le Vice-président du Conseil
d'administration en charge du personnel**

à

Monsieur le secrétaire du syndicat CFDT

Madame la secrétaire du syndicat CGT

Monsieur le président et secrétaire de la
section syndicale CFTC-SNSPP

Monsieur le délégué départemental du
syndicat Avenir Secours

Objet : Refonte de la filière et mise en œuvre des dispositions du SDACR relatives aux effectifs opérationnels de permanence et à la mixité

La réunion du 25 mars dernier qui devait conclure le cycle de concertation engagé par la Direction des ressources humaines sur le dossier visé en objet n'a pas permis de dégager de consensus.

Malgré les points d'accords constatés sur le mode de recrutement des sapeurs, la cotation des postes de chef d'agrès échelle ou sur le dimensionnement des besoins en chefs d'agrès une équipe ou tout engin, ou les avancées réalisées sur les modalités d'exercice de la fonction de chef de garde et les garanties obtenues sur la nomination des chefs d'agrès tout engin au grade d'adjudant, un point de désaccord majeur subsiste sur la nomination des caporaux et caporaux-chefs au grade de sergent.

Aussi, face à cette situation de profond désaccord, je vous ai fait part de la nécessité d'obtenir un arbitrage du Président du conseil d'administration après concertation avec l'ensemble des vice-présidents.

Conscient des échéances et des enjeux de ce dossier, j'ai donc tout mis en œuvre pour que ces arbitrages aient lieu au plus tôt afin que les services de la DRH puissent produire de nouvelles simulations et évaluations financières. Ainsi, dès le mardi 26 mars, je vous ai informé de ma décision de retirer ce dossier de l'ordre de jour du CTP du 28 mars afin de nous laisser le temps nécessaire à l'élaboration d'une proposition qui nous permettrait de poser les bases d'un accord.

Je tenais à vous préciser qu'en qualité de vice président du SDIS, il est de mon devoir de mettre à disposition des unités opérationnelles les moyens humains leur permettant d'assurer une réponse opérationnelle équitable pour l'ensemble de nos concitoyens, tout en préservant l'équilibre fragile de nos finances publiques. Le contexte financier actuel ne nous permet pas d'envisager de recrutement. Pour autant et à titre individuel, les agents du grade de caporal ou caporal-chef ne peuvent à eux seuls supporter le poids de ce contexte budgétaire en resserrement constant.

Je serai donc en mesure le 9 avril prochain de vous faire part d'une proposition qui permettrait de concilier vos enjeux en matière de promotion des agents dans le cadre statutaire rénové de « la refonte de la filière » et les objectifs du SDIS en termes de réponse opérationnelle que le SDACR révisé est venu très sensiblement renforcer.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et j'ai confiance en vos sens des responsabilités pour que nous dégagions ensemble les bases d'un accord partagé et durable.

Hervé BOCHER